



N° de résolution  
ou annotation

Formules d'Initiales CCL - M-104

## Règlements de la Municipalité Saint-Frédéric

REGLEMENT 232-05

### RÈGLEMENT D'AMENDEMENT AU REGLEMENT DE ZONAGE NUMERO 173-90 VISANT L'AJOUT D'USAGES A L'INTERIEUR DE LA ZONE R-7 ET PORTANT LE NUMERO 232-05

Attendu que la Municipalité de Saint-Frédéric est assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et régie par le Code municipal du Québec.

Attendu qu'il y a un projet d'un théâtre d'été et que ce dernier est jugé compatible avec la fonction résidentielle et aurait un impact positif à la revitalisation du village.

Attendu que la Municipalité doit modifier son règlement de zonage afin de permettre ce changement.

En conséquence, il est proposé par Mario Gilbert, appuyé par Alphée Grenier et résolu à l'unanimité que la Municipalité Saint-Frédéric adopte le règlement numéro 232-05 tel que ci-après décrit :

#### ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### ARTICLE 2

Le présent règlement porte le titre suivant : « Règlement d'amendement au règlement de zonage numéro 173-90 visant l'ajout d'usages à l'intérieur de la zone R-7 et portant le numéro 232-05 ».

#### ARTICLE 3

Le présent règlement a pour objet d'ajouter la catégorie d'usage Récréatif intensif à l'intérieur de la zone R-7.

#### ARTICLE 4

L'article 5.1.4 qui fait référence à la grille des usages est modifié de façon à ce que la catégorie d'usage Récréation intensive soit permise à l'intérieur de la zone R-7.

#### ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

*Henri Gagné*  
Maire

*Jacqueline Robitaille*  
Secrétaire

Avis de motion : 2 Mai 2005

Adoption : 1<sup>er</sup> Aout 2005

Publication : 3 Août 2005